

**COMMUNE DE 76940 ARELAUNE-EN-SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2019/06**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril, dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARELAUNE EN SEINE, se sont réunis en séance ordinaire, salle des délibérations de la commune déléguée de LA MAILLERAYE SUR SEINE, sous la présidence de Monsieur Yves DELAUNE, Maire, après avoir été légalement convoqués le 25 mars 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 31 Présents : 18 Pouvoirs : 3 Votants : 21

Assistaient à la réunion : M. DELAUNE Maire, M. LEBORGNE Maire délégué, M. FAUCON, M. SIMOES, M. ELORIN, adjoints.

Mme LEPILLER, M. MALOT, M. FERME, M PERCHEY, Mme BORDEAUX, M. DELACROIX, Mme BENARD, M. PONTY, Mme GOULE, Mme FOLLET, Mme BERSOUT, Mme GUYADER, M. JULIEN.

Absents excusés et représentés : Mme LEMIEUX par M. FAUCON, M. CAILLY par M. FERME, M. RAGOT par M. DELACROIX

Absents : M. PERREUR (excusé), Mme JUNG (excusée), Mme RENOUF, Mme LEFRANCOIS-PONS, Mme CUVILLY, M. LACHAUD (excusé), Mme LENORMAND, Mme JUILIEN, M. EGRET, Mme DIONNET.

Secrétaire de séance : M. LEBORGNE

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Monsieur le Maire expose :

La Métropole de Rouen Normandie compte désormais 71 commune et 494 382 habitants sur un territoire de 664 km². Elle exerce 32 compétences et 7 compétences facultatives regroupées en 6 grands champs :


- Le développement et aménagement économique, social et culturel
- L'aménagement de l'espace métropolitain
- La politique locale de l'habitat
- La politique de la ville
- La gestion des services d'intérêt collectif
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie

Le PLU métropolitain doit ainsi permettre de mettre en cohérence les politiques sectorielles. Il définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier les enjeux de construction de logements, de mobilité, de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie.

La commune d'Arelaune est sollicitée en tant que commune limitrophe de la Métropole Rouen Normandie, afin d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté avec **21 voix POUR**

DONNE un avis favorable au projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le 
ID : 076-200059061-20190404-COM201906-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.
Pour copie conforme.

Pour le Maire,
Le Maire délégué : André LEBORGNE

